

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

2 avril 2015

SOMMAIRE

Acoan S.A., SPF	43256	«Melf Acquisition II»	43295
Ancelux 3 S.à r.l.	43256	MELF Investment Holding	43295
Ardilla Segur SA	43252	Milura S.A.	43250
Asia Global Invest S.à r.l.	43252	Monarch Property Holdings I S.à r.l.	43253
Asia Growth Basket S.à r.l.	43270	Motion Prod Management S.A.	43253
Asia Growth Basket S.à r.l.	43252	Murosa Development S.à r.l.	43254
Aviemore Midco S.à r.l.	43256	Neumann GmbH	43250
Branch office of Anglo American International Holdings Limited	43252	OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.	43250
CF Corporate Services	43251	Pollyane Investment S.A.	43251
Collage Midco S.à r.l.	43271	Quadrum Holdco S.C.A.	43270
Concept Kessel S.à r.l.	43258	Sebia Astorg Luxco S.A.	43294
Convergence (Luxembourg) Asbl	43277	Sirocco	43269
DB Credit Investments S.à r.l.	43251	Société Immobilière Financière et de Participations S.A.	43255
Fur Investments Holding S.A.-SPF	43269	Sysco George Town Limited S.à r.l.	43279
GE-CFE Luxembourg S.à r.l.	43261	TASLE (Tools and Silicon Launch Europe) S.à r.l.	43254
GP Finance International S.à r.l.	43251	TB Resort Holdings Sàrl	43254
Howick Place Office S.à r.l.	43251	Tellus Design S.A.	43255
International Trade Concept S.A.	43253	Trusthe S.A.	43255
Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l.	43250	VB Participations S.A.	43255
LCE Allemagne 9 S.à r.l.	43250	WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV	43257
Les Bastidons	43264	Yluv S.à r.l.	43256
Luxalloys Invest	43253		
Lux.Stam S.A.	43254		
Matterhorn HedgeCo S.à r.l.	43292		

Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015031870/10.

(150035334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Milura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.116.

Il conviendra de noter que Vistra Fund Services S.à r.l., avec adresse au 15, rue Edward Stelchen, L-2540 Luxembourg, a été nommé agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015031920/10.

(150035253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

LCE Allemagne 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.609.

Veillez noter que:

- l'orthographe du nom de Monsieur Wim Rits a changé et est désormais Wim Ritz;
- l'adresse de Monsieur Arno Welskopf est désormais: 11 Josephinenstrasse, 40212 Düsseldorf, Allemagne

Référence de publication: 2015031874/11.

(150034968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 15, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015031934/11.

(150035335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et Mme. Figen Eren avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS Sàrl

Référence de publication: 2015031950/12.

(150035111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

GP Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 192.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031794/10.

(150034957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031805/10.

(150035602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Pollyane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 145.901.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

POLLYANE INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015031974/11.

(150035721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

DB Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.238.

Les statuts coordonnés au 30 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015032329/11.

(150036362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

CF Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 165.872.

Les statuts coordonnés au 30/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015032287/12.

(150036428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015032932/13.

(150037190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Asia Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.211.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015032930/13.

(150037181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.746.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 20 février 2015
(le «Conseil d'Administration»)*

Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 5 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, au 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg, et ce avec effet au 19 février 2015.

A Luxembourg, le 24 février 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2015032926/14.

(150037318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Branch office of Anglo American International Holdings Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.770.

Lors du conseil de gérance de la société Anglo American International Holdings Limited tenu en date du 17 novembre 2014, les décisions suivantes ont été prises:

Nomination de monsieur Bernard Olivier avec address au 3 Scheen Acht, L-8041 Strassen, Luxembourg, en tant que représentant permanent de la succursale avec effet au 24 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032922/14.

(150037171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Luxalloys Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 173.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033217/9.

(150037301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

International Trade Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.117.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033144/9.

(150036980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 113.780.

Extrait sincère et conforme de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 29 janvier 2015 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LIMITED, ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour MOTION PROD MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015033228/13.

(150036916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Monarch Property Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 181.132.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 23 février 2015

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Michael Wilson de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer Michael Gillin, dont l'adresse professionnelle se situe au 535, Madison Avenue, 26th floor, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de Gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 23 février 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Michael Maroof, gérant A;
- Douwe Terpstra, gérant B;
- Tobias Stemmler, gérant B;
- Andrew O'Shea, gérant B; et
- Michael Gillin, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monarch Property Holdings I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015033226/23.

(150037262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

TASLE (Tools and Silicon Launch Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 155.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033408/9.

(150037302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

TB Resort Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015033410/10.

(150037133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date 6 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 13 février 2015;

2. Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015033216/17.

(150037135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Murosa Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.882.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 10 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033233/18.

(150036720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Tellus Design S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 170.960.

La convention de Domiciliation concernant la société Tellus Design S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée, avec effet en date du 18/02/2015, par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015033402/11.

(150036923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015033383/12.

(150037241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Trusthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.534.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033427/14.

(150036962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 février 2015

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VB PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015033446/17.

(150036788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Yluv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 186.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032887/9.

(150035624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Ancelux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2015032919/11.

(150036765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Aviemoire Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.151.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 Février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren, M. Alexander Mackenzie et M. Manish Desai avec effet au 31 Janvier 2015

- De nommer M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle au 27, Knightsbridge, SW1X 7LY Londres Royaume-Uni, comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviemoire Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2015032938/15.

(150036845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Acoan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.909.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Les Actionnaires de ACOAN SA, SPF, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 février 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Que la liquidation de la société à responsabilité limitée ACOAN SA, SPF en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Deuxième résolution

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Vainker.

Référence de publication: 2015032942/19.

(150037122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.706.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, welche Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital «WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV», mit Sitz in Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 137.706, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, vom 7. April 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 977 vom 21. April 2008.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des Notars Henri HELLINCKX vom 12. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 124 vom 15. Januar 2014.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Silke Büdinger, Mitglied des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin und die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Verwaltungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladungen mit der hiernach angegebenen Tagesordnung veröffentlicht:

- im Mémorial C, vom 23. Dezember 2014 und vom 3. Januar 2015
- in der Tageszeitung "Tageblatt" am 23. Dezember 2014 und am 3. Januar 2015
- Im „Liechtensteiner Vaterland“ am 23. Dezember 2014 und am 3. Januar 2015
- In der „Börsenzeitung“ am 23. Dezember 2014 und am 3. Januar 2015
- Auf der homepage der Walser Privatbank S.A.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Einleitung der Liquidation der Gesellschaft zum 12. Januar 2015.
- 2.- Bestellung des Liquidators der Investmentgesellschaft.
- 3.- Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Investmentgesellschaft.
- 4.- Liquidationskosten.

IV.- Der Verwaltungsvorstand stellt fest, dass von den 69.767 sich im Umlauf befindenden Aktien, 39.606 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.

V.- Gegenwärtige Generalversammlung ist somit beschlussfähig und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Die WALSER Privatbank Invest S.A., mit Sitz in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, vertreten durch Frau Silke Büdinger.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg, société coopérative, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation von der Investmentgesellschaft getragen werden.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BÜDINGER, V. AUGSDÖRFER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1170. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Februar 2015.

Référence de publication: 2015032874/73.

(150035904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Concept Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass.

R.C.S. Luxembourg B 194.716.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "Concept & Partners Sarl", établie et ayant son siège social à L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188317, ici dûment représentée par ses deux gérants, savoir:

- Monsieur Christophe DIEDERICH, employé privé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 avril 1984, demeurant à L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains, et

- Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 février 1985, demeurant à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

2) Monsieur Marc FUSENIG, hôtel-restaurant manager, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 septembre 1985, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Concept Kessel S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes prestations liées à la restauration sur les foires et marchés ainsi que toutes activités généralement quelconques liées à l'alimentation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "Concept & Partners Sàrl", pré-désignée, soixante-dix parts sociales,	70
2) Monsieur Marc FUSENIG, pré-qualifié, trente parts sociales,	30
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass.
- 2) Monsieur Christophe DIEDERICH, employé privé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 avril 1984, demeurant à L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DIEDERICH, J. BIGARD, M. FUSENIG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031636/137.

(150035220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 878.055,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 87.304.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December, before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GE CFE Luxembourg Holdings LLC, having its registered offices at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party represents the entire issued and paid up share capital of GE-CFE Luxembourg S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Registry under no. B. 87.304, incorporated on April 24, 2002 by deed of Maître Gérard LECUIT, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of July 18, 2002, number 1103, whose articles of association were last amended on October 6, 2006, by deed of Maître Martine SCHAEFFER, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) on April 20, 2007, number 665 (such company hereinafter: the “Company”);

II. The appearing party wishes to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

(i) Waiver of convening formalities.

(ii) Amendment of the nominal value of the shares in the issued share capital of the Company from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-).

(iii) Increase of the Company’s share capital from its original amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) with an amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555) to an amount of eight hundred and seventy eight thousand fifty five Euro (EUR 878,055) by the issuance of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five (865,555) ordinary registered shares class “A” of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the “New Class A Shares” and individually a “New Class A Share”), at the expense of the Company’s net wealth tax reserve for an aggregate amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555), whereby each Euro of the net wealth tax reserve is capitalized by emission of one (1) New Class A Share.

(iv) Subscription and payment of the New Class A Shares.

(v) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company’s Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item (ii),

(vi) Amendment of the Company’s shareholders register.

(vii) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company (“Meeting”) then took the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire issued and paid up share capital of the Company being validly represented at the general meeting of shareholders of the Company, the Meeting waived any and all formalities in respect of the convening of a general meeting of shareholders of the Company, as prescribed by law or otherwise, considered itself to have been duly convened and duly authorized to deliberate and resolve on all matters recorded in the agenda as set out hereinabove.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the nominal value of all of the shares in the issued and paid up share capital of the Company from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-), so that the Company’s share capital exists of eleven thousand eight hundred and seventy five (11,875) ordinary shares class “A” of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and six hundred and twenty five (625) ordinary shares class “B” of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital from its original amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) with an amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555) to an amount of eight hundred and seventy eight thousand fifty five Euro (EUR 878,055) by issuance of the New Class A Shares, at the expense of the Company's net wealth tax reserve for an aggregate amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555), whereby each Euro of the net wealth tax reserve is capitalized by emission of one (1) New Class A Share.

Thereupon GE CPE Luxembourg Holdings LLC, represented as stated hereinabove, intervened and declared to subscribe for all of the New Class A Shares and declared to pay these up at the expense of the Company's net wealth tax reserve for an amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555).

Proof of existence of the Company's net wealth tax reserve in the amount of eight hundred and sixty five thousand five hundred and fifty five Euro (EUR 865,555) was given to the Company, by means of a certificate of the board of managers of the Company issued on December 18, 2014 and on the basis of the Company's annual accounts for the financial period ending December 31, 2013, which shall remain annexed to this deed.

Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the amendment of the nominal value of the shares in the Company's capital and the issuance of the New Class A Shares, the number of class A shares in the Company's issued share capital is raised to eight hundred and seventy seven thousand four hundred and thirty (877,430) ordinary shares class "A" of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and that all New Class A Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at eight hundred and seventy eight thousand fifty five Euro (EUR 878,055), represented by eight hundred and seventy seven thousand four hundred and thirty (877,430) ordinary shares class "A" of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and six hundred and twenty five (625) ordinary shares class "B" of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each , in registered form, all subscribed and fully paid-in.”

Sixth resolution

The Meeting acknowledged that the shareholders register of the Company will be amended to reflect that, following the amendment of the nominal value of the shares in the Company's capital and subsequent to the capital increase resulting from the issuance of the New Class A Shares, the shares in the issued and paid up share capital of the Company are held as follows:

GE CFE Luxembourg Holdings LLC holding eight hundred and seventy seven thousand four hundred and thirty (877,430) ordinary shares class "A" of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and six hundred and twenty five (625) ordinary shares class "B" of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representatives of the appearing parties, the said persons signed together with the notary, this present original deed,

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre, par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

ont comparu:

GE CFE Luxembourg Holdings LLC, ayant son siège au 3209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, les Etats-Unis, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante représente l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «GE-CFE Luxembourg S. à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 87.304, consti-

tuée suivant acte de Maître Gérard LECUIT reçu en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 juillet 2002, no, 1103, dont les statuts ont été modifiés la dernière (bis suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, reçu en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2007, no. 665 (ci-après: la «Société»).

II. La partie comparante souhaite de procéder à une assemblée générale des associés extraordinaire de la Société, dont l'ordre du jour est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

(ii) Modification de la valeur nominale des parts sociales au capital de la Société de cent vingt-cinq Euro (EUR 125.-) à un Euro (1 EUR) chacune;

(iii) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (865 555 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) à huit cent soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (878 055 EUR) par émission de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq (865 555) nouvelles parts sociales de classe «A» d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (ci-après collectivement: les «Nouvelles Parts Sociales Classe A» ou «Nouvelle Parts Sociale Classe A» individuellement) au détriment de la réserve de l'impôt sur la fortune à concurrence d'un montant de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (865 555 EUR), de sorte que chaque euro de la réserve de l'impôt sur la fortune est capitalisé par émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale Classe A.

(iv) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales Classe A.

(v) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points (ii).

(vi) Modification du registre des actionnaires de la Société,

(vii) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant valablement représentée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, l'Assemblée a renoncé à toutes formalités à l'égard de la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, telles que prescrites par la loi ou autrement, a considéré elle-même avoir été dûment convoquée et dûment autorisée à délibérer et statuer sur toutes les points figurant dans l'ordre du jour tel qu'énoncé ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société émises et libérées d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) à un euro (1.- EUR) de sorte que le capital social de la Société est constitué de onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales de classe «A» d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) et six cent vingt-cinq (625) parts sociales de classe «B» d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR).

Troisième résolution

Suite à la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, l'Assemblée a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (865 555 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) à huit cent soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (878 055 EUR) par émission des Nouvelles Parts Sociales Classe A au détriment de la réserve de l'impôt sur la fortune à concurrence d'un montant de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (865 555 EUR), de sorte que chaque euro de la réserve de l'impôt sur la fortune est capitalisé par émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale Classe A.

A ce stade GE CFE Luxembourg Holdings LLC est intervenue et a déclaré de souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales Classe A à émettre et de les libérer au détriment de la réserve de l'impôt sur la fortune à concurrence d'un montant de huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (865 555 EUR).

La réalité de l'existence de la réserve de l'impôt sur la fortune a été prouvée par un certificat du conseil de gérance de la Société établi au 18 décembre 2014 et le bilan de la Société en date du 31 décembre 2013, qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée a déclaré que, suite à la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et l'augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales Classe A, le nombre des parts sociales de classe «A» au capital social de la Société a été augmenté de onze mille huit cent soixante-quinze (11 875) à un nombre de huit cent soixante-dix-sept quatre cent trente (877 430) parts sociales de classe «A» d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et que les Nouvelles Parts Sociales Classe A ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et cette augmentation du capital social de la Société par émission des Nouvelles Parts Sociales Classe A, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société aux fins de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (878 055 EUR), représenté par huit cent soixante-dix-sept quatre cent trente (877 430) parts sociales de classe «A» d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune et six cent vingt-cinq (625) parts sociales de classe «B» d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée a déclaré que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par émission des Nouvelles Parts Sociales, le registre d'actionnaires de la Société sera modifié pour refléter que les parts sociales au capital social de la Société émises et libérées sont détenues comme suit:

GE CFE Holdings Luxembourg LLC détenant huit cent soixante-dix-sept quatre cent trente (877 430) parts sociales de classe «A» d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et six cent vingt-cinq (625) parts sociales de classe «B» d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015031780/191.

(150035472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Les Bastidons, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 189.376.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of February.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Les Bastidons" (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 31 July 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2800 of 8 October 2014.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Rachida EL FARHANE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Alida MUHOVIC, employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Amendment of the power of signature of the Directors;
3. Subsequent amendment of the Articles of Association;
4. Resignation of a Director and discharge.
5. Appointment of a new Director.
6. Confirmation of the composition of the board of Directors.
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons and decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Koerich.”

Second resolution

The general meeting decides to cancel any reference to the Class C Director and decides the subsequent amendment of the Articles 5,14,15 and 16 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares, with a nominal value of one (1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.”

“ **Art. 14.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”.

The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.”

“ **Art. 15.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-), by the sole signature of one (1) Category A Director or one (1) Category B Director, and

- for all other matters, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.”

“ **Art. 16.** The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director (s) or agent(s) and shall determine the director’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case

of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles."

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Jérôme Demimuid as Director of the Company and to grant him full discharge for his mandate up to this date.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint as Director A of the Company:

Ms Aurélie PARAGE, employee, born in Virton (B) on 14 February 1983, residing professionally at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

As a consequence of the previous resolutions, the Directors of the Company will henceforth be categorized as follows:

1) Category A Directors:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Ms Aurélie PARAGE, prenamed.

2) Category B Director:

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Les-Lyons, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2018.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bastidons" (la «Société»), avec siège social à 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2800 du 8 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la Société au 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Modification du pouvoir de signature des administrateurs;
3. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-avant;
4. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Confirmation de la composition du conseil d'administration.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la classe d'administrateur C et de modifier en conséquence les articles 5,14,15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.»

« **Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie

A” et “Administrateurs de Catégorie B”. Le(s) administrateur(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement être actionnaires(s). Le (s) administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.» «

Art. 15. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), par la seule signature d'un (1) Administrateur de Catégorie A ou d'un (1) Administrateur de Catégorie B, et

- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.»

« **Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Demimuid de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de lui donner décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie A:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Compte tenu des précédentes résolutions, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

1) Administrateurs de catégorie A:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Aurélie PARAGE, précitée.

2) Administrateur de catégorie B:

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, El Farhane, Muhovic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4226. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031861/276.

(150035455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031766/9.

(150035265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Sirocco, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.467.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 05 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015032002/11.

(150034953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Quadrum Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 192.018.

—
EXTRAIT

En date du 23 février 2015, l'associé unique de la Société a décidé de modifier le conseil de surveillance comme suit:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Cindy TEIXEIRA et,
- de nommer Dieudonné Sébahundé, né le 15 octobre 1973 à Gafunzo-Cyangugu (Rwanda), ayant son adresse professionnelle 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031986/13.

(150035413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.482.

—
Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redange-sur-Attert, (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg), welch letzter genannter Depositar der Urkunde bleibt.

IST ERSCHIENEN:

STICHTING BOOMERANGO, eine nach niederländischem Recht eingetragene Gesellschaft, mit Sitz in Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, Niederlande, hier vertreten durch Herrn Marco BREHM, Angestellter, berufsansässig in Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach «ne varietur» Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin den amtierenden Notar, durch ihren Bevollmächtigten, ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Asia Growth Basket S.à r.l.", mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130.482, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 21. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2057 vom 21. September 2007, deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 6. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2359 vom 13. November 2007.
- Dass das Gesellschaftskapital USD 16.746,25 (sechszehntausend siebenhundert sechsundvierzig US-Dollar und fünf und zwanzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.
- Dass der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Asia Growth Basket S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Januar 2015 nach L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann zu verlegen und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern wie folgt:

"-. Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann zu einem beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden aufgrund eines Beschlusses im Rahmen einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, in der für die Änderung der Satzung vorgeschriebenen Art und Weise.

Eine Verlegung der Adresse des Firmensitzes innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss der Geschäftsleitung erfolgen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Filialen in Luxemburg und anderswo haben.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, die die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an deren Sitz oder die Kommunikation zwischen den Niederlassungen am Firmensitz und den Personen außerhalb des Firmensitzes negativ beeinträchtigen würden, kann der Firmensitz auch vorübergehend - bis zur vollständigen Beendigung dieser Umstände - ins Ausland verlegt werden. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Derartige vorübergehende Maßnahmen werden von der Geschäftsleitung der Gesellschaft getroffen und interessierten Gesellschaften mitgeteilt."

Die englische Version wird wie folgt abgeändert:

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Munsbach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marco BREHM, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 février 2015. Relation GAC/2015/1198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015032931/70.

(150036918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Collage Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.840.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December, before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Collage Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185822 ("Collage Luxco"); and

Muha GP Limited (registered number 106442) whose registered office is at Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, acting as general partner of IVINGHOE GENERAL PARTNER L.P. (registered number LP1810) whose registered office is at Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, acting itself as general partner of Ivinghoe I L.P., (registered number LP1811) whose registered office is at Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands ("Ivinghoe");

(collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxy(ies) given on 24 and 29 December 2014.

The said proxies signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Collage Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary of 26 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1443 of 5 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185840 (the "Company").

The articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 24 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3024 of 20 October 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create ten (10) classes of shares, to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment as per item 4 of the present agenda.

2 To convert one million two hundred fifty thousand and one (1,250,001) existing shares held by the shareholders of the Company in the share capital of the Company into one million two hundred forty-one thousand and one (1,241,001) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, and one thousand (1,000) J shares, with a nominal value of one euro cent each (EUR 0.01).

3 To confirm the holding of these shares by the shareholders of the Company, upon the conversion.

4 To amend the first paragraph of article 5, article 27, and article 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create ten (10) classes of shares, to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

Second resolution

The Shareholders resolved to convert one million two hundred fifty thousand and one (1,250,001) existing shares held by the shareholders of the Company in the share capital of the Company into one million two hundred forty-one thousand and one (1,241,001) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, and one thousand (1,000) J shares, with a nominal value of one euro cent each (EUR 0.01).

Third resolution

The Shareholders resolved to confirm that their shares in the Company are, upon such conversion, forthwith held as follows:

	Collage Luxco S.à r.l.	Ivinghoe I L.P.
Class A shares	917,742	323,259
Class B shares	740	260
Class C shares	740	260
Class D shares	740	260
Class E shares	740	260
Class F shares	740	260
Class G shares	740	260
Class H shares	740	260
Class I shares	740	260
Class J shares	740	260

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5, article 27 and article 28 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand and one (1,241,001) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J shares (the "Class J Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

As a result, article 27 shall from now on read as follows:

“ **Art. 27. Distribution of profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class J Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result article 28 shall from now on read as follows:

" Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Collage Luxco S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq euros et deux centimes d'euro (EUR 12.500,02) ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185822; et

Muha GP Limited (numéro d'immatriculation 106442) dont le siège social est situé au Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, agissant en tant que general partner de IVINGHOE GENERAL PARTNER L.P. (numéro d'immatriculation LP1810) dont le siège social est situé au Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, agissant lui-même en tant que general partner de Ivinghoe I L.P., (numéro d'immatriculation LP1811) dont le siège social est au Charter Place (First Floor) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands;

(ensemble, les «Associés»),

ici représentées par Maître Manfred Müller, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée en date du 24 et du 29 décembre 2014.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Collage Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1443 en date du 5 juin 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185840 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 juillet 2014, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3024 en date du 20 octobre 2014.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification telle qu'indiquée sous le point 4 du présent ordre du jour.

2. Conversion d'un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales existantes par les associés de la Société dans le capital social de la Société en un million deux cent quarante et un mille une (1.241.001) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H, mille (1.000) parts sociales de catégorie I, et mille (1.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Confirmation de la détention de ces parts sociales par les associés de la Société, suite à la conversion.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5, de l'article 27 et de l'article 28 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de convertir d'un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales existantes par les associés de la Société dans le capital social de la Société en un million deux cent quarante et un mille une (1.241.001) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H, mille (1.000) parts sociales de catégorie I, et mille (1.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer que leurs parts sociales dans la Société seront, suite à cette conversion, détenues de la manière suivante:

	Collage Luxco S.à r.l.	Ivinghoe I L.P.
Parts sociales de catégorie A	917.742	323.259
Parts sociales de catégorie B	740	260
Parts sociales de catégorie C	740	260
Parts sociales de catégorie D	740	260
Parts sociales de catégorie E	740	260
Parts sociales de catégorie F	740	260
Parts sociales de catégorie G	740	260
Parts sociales de catégorie H	740	260
Parts sociales de catégorie I	740	260
Parts sociales de catégorie J	740	260

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5, l'article 27 et l'article 28 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Le premier alinéa de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01) divisé en:

- un million deux cent quarante et un mille une (1.241.001) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

L'article 27 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 27. Distribution des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

L'article 28 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032257/327.

(150035903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Convergence (Luxembourg) Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg F 10.295.

STATUTS

Les membres fondateurs:

- *Président*

ATCHIA, Mohammad Shehzaad Aboobakar,
née à Curepipe, Ile Maurice
64 Route de Diekirch, 7220, Helmsange

- *Secrétaire*

MAUDARBOCUS - KHODADEEN, Bibi Shameem,
née à Port-Louis, Ile Maurice
5 Cite JFL Alexandre de Colnet, 8061, Bertrange

- *Trésorière*

ATCHIA- KATHRADA, Khadija,
née à Rose-Hill, Ile Maurice
64 Route de Diekirch, 7220, Helmsange

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: Convergence (Luxembourg) Asbl et a son siège social à Helmsange.

Art. 2. L'association a pour objectif de:

- former, renseigner et tenir de conférences sur les sujets qui touche aux de relations familiales et sociales, gestion de conflits interpersonnels et problèmes dans le couple et la famille, communications interpersonnelles;

- assistance et conseil à des problèmes de comportement et personnalité, mettre en évidence le problème des enfants délaissés en cas de divorce, et ouverture à toutes les réponses spirituelles possibles concernant les relations humaines, afin de rendre conscient les risques humains y afférents;

- promouvoir une éthique d'inspiration traditionnelle et spirituelle dans la pratique de toute activité professionnelle à travers des conférences et des supports audio-visuels;

- offrir aux membres de l'association et aux non-membres également des sessions de développement personnel au travers de formations et de séminaires afin de favoriser l'évolution constructive de leur carrière et de leur vie en général;

- publier des articles en ligne qui favorisent le développement personnel de tout un chacun;

- contribuer à des actions sociales de solidarité et d'aide en faveur des plus démunis, des personnes âgées ou des handicapés;

- mettre en place des projets sociaux et humanitaires.

L'association peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 3. L'association a son siège social au 64, Route de Diekirch, L-7220 Helmsange.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique

Art. 6. L'association est composée de membre actifs et de membres honoraires. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 7. Peuvent devenir membres chaque personne s'intéresse aux objectifs de l'association. Le conseil d'administration de l'association se réserve le droit de statuer sur toute demande d'admission.

Art. 8. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration. Quiconque ne paie pas sa cotisation sera considéré comme démissionnaire. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social.

Art. 9. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

Art. 10. Les membres actifs payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Art. 11. L'association est gérée par un Conseil d'administration de 3 membres au moins, élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 12. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 13. Le Président représente officiellement l'association et assure l'observation des statuts. L'Association est engagé par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont obligatoirement celle du président. En cas d'absence, le/la secrétaire remplace le président aux manifestations et événements de tous genres.

Les membres du conseil d'administration ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution de mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion. Les fonctions de membre du conseil d'administration sont honorifiques.

Art. 14. Le /la trésorier(e) s'occupe des finances de l'association. Il encaisse les cotisations et tient comptabilité minutieuse des recettes et des dépenses de l'association.

Art. 15. Le conseil d'Administration gère les finances de l'association. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé qui sont révisés par un commissaire aux comptes.

Art. 16. L'exercice sociale commence le 1^{er} Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année. Le premier exercice se terminera le 31 Décembre 2015.

Art. 17. Tous les membres de l'association doivent être convoqués à l'assemblée générale - tant qu'ordinaire qu'extraordinaire-au moins (15) jours francs avant la date prévue. Toute convocation doit comprendre l'ordre du jour, la date et le lieu de l'assemblée.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an au courant du mois de Mai de chaque année. Elle entend les rapports d'activité et la situation financière de l'association. Elle écoute le rapport de réviseur de caisse. Elle donne décharge aux membres de conseil.

Art. 19. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi. Les membres actifs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 20. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou autre, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles, religieuses ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou quelle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 2.

Art. 21. En ce qui concerne les modifications des statuts, l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur l'association sans but lucratif est applicable.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à tout autre organisme poursuivant un but similaire.

Art. 23. A ces statuts, l'association peut joindre des règlements qui ne pourront en aucun cas être contraires aux présents statuts ou à la loi. Les règlements internes sont formulés par le conseil. Les règlements ainsi élaborés par le conseil sont application jusqu'à leur approbation ou rejet par l'assemblée générale.

Art. 24. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts.

Fait à Helmsange, le 16/01/2015.

M. Shehzaad A. ATCHIA / Khadija ATCHIA- KATHRADA / B. Shameem MAUDARBOCUS - KHODADEEN

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015031639/97.

(150035159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Sysco George Town Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.764.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Sysco Corporation, a Delaware corporation, having its registered office at 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered under number 0712404 (the "Shareholder"), hereby represented by Maître Mélody Brunot, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal granted on 28 January 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Sysco George Town Limited (the "Company"), an exempted company incorporated in the Cayman Islands, in the process of de-registration at the Registrar of Companies of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

II. The issued share capital of the Company is currently fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, entirely paid-in.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Acknowledgement of the resolutions taken by the Shareholder regarding the transfer of the registered office and central administration of the Company without any dissolution from Grand Cayman, Cayman Islands, to Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect as at the date of this general meeting of shareholders.

2 Transfer of the registered office and central administration of the Company without dissolution from Grand Cayman, Cayman Islands, to Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as at the date of this general meeting of shareholders.

3 Adoption of the Luxembourg nationality and submission of the Company to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a "société à responsabilité limitée" and change of the Company's name to "Sysco George Town Limited S.à r.l.".

4 Approval of an opening balance sheet of the Company as at 19 January 2015 and a director's certificate with respect to this balance sheet.

5 Acknowledgement that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and subsequently that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a société à responsabilité limitée.

6 Complete restatement of the Company's articles of association in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

7 Determination of the address of the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

8 Appointment of the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Russell Thomas Libby, executive vice president, born on 11 March 1966, in Owensboro (Kentucky), with professional address at 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, United States of America, as class A manager;

- Mr. Thomas Leo Bené, executive vice president, born on 22 June 1962, in St. Louis (Missouri), with professional address at 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, United States of America, as class A manager;

- Mr. Cédric Bradfer, manager, born on 2 August 1978, in Chambéry (France), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager;

- Mr. Juan Alvarez Hernandez, manager, born on 11 October 1983, in Madrid (Spain), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

- Mr. Paul Brogan, vice president of Maples Luxembourg, born on 21 June 1981 in Dublin (Ireland), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

IV. The Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the resolutions of the Shareholder taken on 28 January 2015 in the Cayman Islands which resolved, among others:

- to transfer the registered office and central administration of the Company without dissolution from Grand Cayman, Cayman Islands, to Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- to set the date of effectiveness of the transfer from Grand Cayman, Cayman Islands, to Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as at the date of this general meeting of shareholders.

Said resolutions of the Shareholder after signature "ne varietur" by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office and central administration of the Company without any dissolution and with continuation from Grand Cayman, Cayman Islands, to Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at the date of this general meeting of shareholders.

The Shareholder resolved that as a consequence of such transfer, the Company shall adopt the Luxembourg nationality, shall be submitted to Luxembourg laws and shall adopt the legal form of a "société à responsabilité limitée".

The Shareholder further resolved that the Company will change its name to "Sysco George Town Limited S.à r.l.".

Third resolution

The Shareholder resolved to approve an opening balance sheet of the Company as at 19 January 2015, and a director's certificate dated 28 January 2015, with respect to this opening balance sheet.

Said opening balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Shareholder acknowledged that pursuant to the above mentioned opening balance sheet and director's certificate, the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and subsequently that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a "société à responsabilité limitée".

Fifth resolution

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order to bring them in conformity with Luxembourg laws. The Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French texts:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Sysco George Town Limited S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a

single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation,, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Sixth resolution

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office of the Company at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr. Russell Thomas Libby, executive vice president, born on 11 March 1966, in Owensboro (Kentucky), with professional address at 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, United States of America, as Class A Manager;
- Mr. Thomas Leo Bené, executive vice president, born on 22 June 1962, in St. Louis (Missouri), with professional address at 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, United States of America, as Class A Manager;
- Mr. Cédric Bradfer, manager, born on 2 August 1978, in Chambéry (France), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;
- Mr. Juan Alvarez Hernandez, manager, born on 11 October 1983, in Madrid (Spain), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and
- Mr. Paul Brogan, vice president of Maples Luxembourg, born on 21 June 1981 in Dublin (Ireland), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Sysco Corporation, une société régie par les lois de l’Etat du Delaware, dont le siège social est au 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d’Amérique, immatriculée sous le numéro 0712404 (l’«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le représentant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La personne qui comparaît, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

I. L'Associé est le seul associé de Sysco George Town Limited (la «Société»), une société exonérée régie par les lois des Îles Caïmans, en cours de radiation du Registre des Sociétés des Îles Caïmans, avec un siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans.

II. Le capital émis de la Société est actuellement fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Constatation des résolutions prises par l'Associé concernant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société sans aucune dissolution de Grand Cayman, Îles Caïmans, à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la présente assemblée générale des associés.

2 Transfert, sans dissolution, du siège social et de l'administration centrale de la Société de Grand Cayman, Îles Caïmans, à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la présente assemblée générale des associés.

3 Adoption de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société aux lois luxembourgeoises, adoption de la forme légale d'une société à responsabilité limitée et changement du nom de la Société en «Sysco George Town Limited S.à r.l.».

4 Approbation d'un bilan intermédiaire de la Société au 19 janvier 2015 et d'un certificat d'administrateur concernant ce bilan.

5 Constatation que la valeur de l'actif et du passif de la Société correspond au moins au capital social émis de la Société de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, et par conséquent, que la Société est en conformité avec les exigences réglementaires du Luxembourg concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

6 Refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7 Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

8 Nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Russell Thomas Libby, vice-président exécutif, né le 11 mars 1966 à Owensboro (Kentucky), résidant professionnellement au 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Thomas Leo Bené, vice-président exécutif, né le 22 juin 1962 à St. Louis (Missouri), résidant professionnellement au 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry (France), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant, né le 11 octobre 1983 à Madrid (Espagne), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

- M. Paul Brogan, vice-président de Maples Luxembourg, né le 21 juin 1981 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

IV. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de constater les résolutions de l'Associé adoptées le 28 janvier 2015 aux Îles Cayman qui prévoient, entre autres:

- de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société sans dissolution de Grand Cayman, Îles Caïmans, à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- de fixer la date d'effectivité du transfert de Grand Cayman, Îles Caïmans, à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg à la date de la présente assemblée générale des associés.

Lesdites résolutions de l'Associé après avoir été signées «ne varietur» par le représentant et le notaire resteront annexées aux présentes.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société sans dissolution et avec continuation de Grand Cayman, Iles Caïmans, à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la présente assemblée générale des associés.

L'Associé a décidé qu'en conséquence d'un tel transfert, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, se soumet aux lois luxembourgeoises et adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée.

L'Associé a ensuite décidé que la Société changera son nom en «Sysco George Town Limited S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver un bilan intermédiaire de la Société au 19 janvier 2015 et un certificat d'administrateur en date du 28 janvier 2015, concernant ce bilan.

Ledit bilan intermédiaire, après avoir été signé «ne varietur» par le représentant et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes afin d'être enregistré au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé a constaté qu'en vertu du bilan intermédiaire et du certificat d'administrateur susmentionnés, la valeur de l'actif et du passif de la Société correspond au moins au capital social émis de la Société de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, et par conséquent, que la Société est en conformité avec les exigences réglementaires du Luxembourg concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois. L'Associé a décidé que les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit et seront formulés en anglais, suivis d'une traduction française, le texte en anglais prévalant en cas de divergences entre les textes anglais et français:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Sysco George Town Limited S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum exigé sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé a décidé de désigner les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Russell Thomas Libby, vice-président exécutif, né le 11 mars 1966 à Owensboro (Kentucky), résidant professionnellement au 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A;
- M. Thomas Leo Bené, vice-président exécutif, né le 22 juin 1962 à St. Louis (Missouri), résidant professionnellement au 1390 Enclave Parkway, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A;
- M. Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry (France), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B;
- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant, né le 11 octobre 1983 à Madrid (Espagne), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B; et
- M. Paul Brogan, vice-président de Maples Luxembourg, né le 21 juin 1981 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bruno, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 janvier 2015. GAC/2015/904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032747/715.

(150035810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Matterhorn HedgeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.209.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Matterhorn Holding & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793, here represented by Mrs Nadia Weyrich, private employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given on the 5th of February 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Matterhorn HedgeCo S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.209, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 January 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ten million sixty-five thousand Euro (EUR 10,065,000.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to ten million seventy-seven thousand and five hundred Euro (EUR 10,077,500.00), by the issue of ten million sixty-five thousand (10,065,000) new ordinary shares each having a par value of one Euro (EUR 1.00), for an amount of ten million sixty-five thousand Euro (EUR 10,065,000.00) (referred as the "New Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, which shall be issued with a share premium of nine hundred ninety-six million four hundred twenty thousand two hundred and twenty Euro (EUR 996,420,220.00),

to be paid up by means of contribution in kind consisting in three million two hundred and five thousand two hundred and fifty-four (3,205,254) Class A Shares and thirty-eight million eight hundred and nine thousand one hundred and ten (38,809,110) Preferred Shares of CHF 1.00 each (the “Contributed Shares”) of “Matterhorn Topco & Cy S.C.A.”, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.824 (“Topco SCA”), currently held by “Matterhorn Holding & Cy S.C.A.”, prenamed, (referred to as the “Contributor”) (the “Contribution in Kind”).

Subscription

The Contributor has declared to subscribe for all the New Shares and to pay them up by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares having all together a value of ten million sixty-five thousand Euro (EUR 10,065,000.00), which corresponds to a value in CHF of CHF 1,064,005,850.00 as of the 4th of February 2015. The above Contribution in Kind amount valued at one billion six million four hundred eighty-five thousand two hundred and twenty Euro (EUR 1,006,485,220.00) is allocated (i) to the Company’s share capital for an amount of ten million sixty-five thousand Euro (EUR 10,065,000.00) and (ii) to the share premium account for an amount of nine hundred ninety-six million four hundred twenty thousand two hundred and twenty Euro (EUR 996,420,220.00).

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to amend the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

“ **6.1.** The Company has a share capital of ten million seventy-seven thousand and five hundred Euro (EUR 10,077,500.00) divided into ten million seventy-seven thousand and five hundred (10,077,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le cinq février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.”, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, et ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée, demeurant à Belvaux, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Matterhorn HedgeCo S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.209, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 janvier 2015 et dont les statuts n’ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de dix millions soixante-cinq mille euros (EUR 10.065.000,00), de façon à l’accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00)

à dix millions soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 10.077.500,00), par la création et l'émission de dix millions soixante-cinq mille (10.065.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, qui sont émises avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt mille deux cent vingt euros (EUR 996.420.220,00), payées par un apport en nature consistant en trois millions deux cent cinq mille deux cent cinquante-quatre (3.205.254) Parts Sociales de Classe A et trente-huit millions huit cent neuf mille cent dix (38.809.110) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur d'un franc suisse (CHF 1,00) chacune (les «Parts Sociales Apportées») de Matterhorn Topco & Cy S.C.A., une société en commandite par actions, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.793 («Topco SCA») actuellement détenue par Matterhorn Holding & Cy S.C.A., prénommé, (l'«Apporteur») (l'«Apports en Nature»).

Souscription

L'Apporteur déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et les payer par un apport en nature consistant en les Parts Sociales Apportées ayant une valeur de dix millions soixante-cinq mille euros (EUR 10.065.000,00) correspondant à une valeur en CHF de CHF 1.064.005.850,00 à la date du 4 février 2015. La valeur de l'Apport en Nature d'un montant est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant de dix millions soixante-cinq mille deux cent vingt euros (EUR 10.065.220,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de neuf cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt mille deux cent vingt euros (EUR 996.420.220,00).

Seconde résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est de dix millions soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 10.077.500,00) représenté par dix millions soixante-dix-sept mille cinq cents (10.077.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2015. Relation: EAC/2015/3487. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015031900/126.

(150035422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Sebia Astorg Luxco S.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue John F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.306.

Extrait des Résolutions prises le 4.12.2014

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social est transféré du 412F, route d'Esch, L -1471 Luxembourg au 37A, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 01.01.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032000/12.

(150035296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**MELF Investment Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. «Melf Acquisition II»).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.093.

—
In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

MELF S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifty nine thousand eight hundred four euro and sixty euro cents (EUR 59,804.60) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.915 (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder was represented by Ms. Vanessa Lanz, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal. The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of MELF Acquisition II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of notary Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 23 July 2014, published in the Luxembourg official gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2770 of 7 October 2014, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 189093 (the "Company"), the articles of association have not yet been amended.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company.
2. To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the name change under item 1.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolved to change the name of the Company from MELF Acquisition II to MELF Investment Holding.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"The Company exists under the name of "MELF Investment Holding"."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux-mille quinze, le neuvième jour du mois de février,

Par Devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MELF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-neuf mille huit cent quatre euros et soixante centimes (EUR 59.804,60) en enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.915 ("Associé Unique").

L'Associé Unique est représenté par Vanessa Lanz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir le quel, après avoir été parafé et signé "ne varietur" par le mandant et le notaire soussigné, sera joint au présent acte en vue de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de MELF Acquisition II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, le 23 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2770 le 7 octobre 2014, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189093 (la "Société"), les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

L'Associé Unique représenté reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société.
2. Amendement du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination conformément au point 1 de l'ordre du jour.
3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de MELF Acquisition II à MELF Investment Holding.

Deuxième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination "MELF Investment Holding".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031915/100.

(150035303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.